

Mairies :

dans le cadre de l'aide à la diffusion culturelle, le Conseil Départemental du Nord peut contribuer au financement d'une représentation du spectacle jeune public

PANIER DE CHANSONNETTES

ATTENTION :

LES DEMARCHES DECRITES CI-DESSOUS SONT A FAIRE AU PLUS TOT, SI POSSIBLE DEUX A TROIS MOIS AVANT LA DATE DE PRESTATION ENVISAGEE

Le spectacle *Panier de chansonnettes* ayant obtenu l'agrément du Conseil Départemental du Nord dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion culturelle, un remboursement de 40 à 50% (selon la taille de votre commune) du montant TTC de ce spectacle labellisé vous est proposé.

Informations concernant le dispositif d'aide à la diffusion :

<https://services.lenord.fr/aide-a-la-diffusion-culturelle--demande-daide-financiere>

Vous pouvez bénéficier de cette aide financière en utilisant un droit sur le quota des trois aides allouées annuellement à votre commune par le Conseil Départemental.

Vous pouvez aussi proposer ce spectacle à une école ou à une association de votre commune en lui rétrocédant un droit. Cela permet à cette école ou à cette association de bénéficier de l'aide financière proposée par le Conseil Départemental en gérant elle-même le dossier d'aide à la diffusion. Pour cela, il vous suffira de lui envoyer la lettre-type remplie, signée et tamponnée par vos soins que vous trouverez dans le lien suivant :

https://info.lenord.fr/upload/attachments/lettre_de_retrocession-62b0e3e043c57.pdf .

La mise en place du dossier d'aide à la diffusion : trois étapes simples et rapides :

- 1 /** Contacter Claire Danjou (voir coordonnées en page 2 de ce document) afin de décider de la date de spectacle et d'établir avec elle le ***bon de confirmation avant contrat***.
- 2 /** Signer et renvoyer ce document au producteur, qui vous enverra alors le ***contrat de cession***.
- 3 / Au plus tard un mois avant la date du spectacle, envoyer au Conseil Départemental du Nord :**
 - le **contrat fourni par le producteur** (cf. étapes 1 et 2 décrites ci-dessus)
 - la **fiche mentionnant la date de prestation choisie** (voir modèle de lettre proposé en page 3 du document à retrouver ici : https://info.lenord.fr/upload/attachments/lettre_type_demande_aidediffusion-62b0d04d9d432.pdf)
 - le **RIB de la mairie**.

RAPPEL : contact mail : aidealadiffusion@lenord.fr

Délai de remboursement :

A l'issue du spectacle, le Conseil Départemental effectuera le remboursement de l'aide financière prévue dans un délai d'un mois, sous condition de réception par le service d'aide à la diffusion de la facture acquittée (fournie par le producteur) et de la preuve de paiement.

Vous avez d'autres questions ou vous avez besoin d'aide pour faire cette démarche d'aide à la diffusion ?

Vous pouvez contacter Madame Paméla BARDON du service *aide à la diffusion*, qui est joignable au **03 59 73 55 97** ou au **07 72 26 72 04**.

Spectacle jeune public de Claire Danjou *PANIER DE CHANSONNETTES*

Teaser : [Extraits Panier \(jeune public\)](#)

Plaquette de présentation : [Claire Danjou Panier](#)

Age du public : de 3 / 4 ans à 9 ans.

Technique : spectacle autonome pour un public de 120 personnes maxi.

Tarif de la prestation (sans l'aide à la diffusion) : 500 € TTC

Tarif dégressif : 300 € TTC pour une 2ème représentation jouée dans la même journée.

CONTACT ARTISTE :

Claire DANJOU

tel: + 33 (0)6 20 58 63 97 / mail : claire.danjou@gmail.com

site internet : www.clairedanjou.com

facebook : [clairedanjou.chansons](https://www.facebook.com/clairedanjou.chansons)